

11 janvier 2023

Réponse du Conseil administratif à la résolution du 27 juin 2022 de M^{mes} et M. Bénédicte Amsellem, Matthias Erhardt, Léonore Baehler, Ana Maria Barciela Villar et Anna Barseghian: «Pour l'installation de fontaines à eau sans plus tarder dans les gares CFF de la ville de Genève».

TEXTE DE LA RÉOLUTION

Considérant:

- le désastre écologique de l'eau en bouteilles dont l'empreinte écologique serait 1000 fois plus importante que celle de l'eau minérale potable du réseau public (cf. notamment publication en ligne des SIG et de l'Université de Neuchâtel);
- le nombre de passagers transitant par les gares CFF sises sur le territoire de la Ville de Genève (Cornavin, Sécheron, Champel et Eaux-Vives);
- que lesdites gares ne disposent pas de fontaines à eau accessibles afin de remplir une gourde en lieu et place d'acheter une bouteille d'eau ou de soda dans un commerce de la gare;
- qu'avec le réchauffement climatique, cette problématique devient d'autant plus critique;
- que les CFF ont d'ores et déjà aménagé des fontaines à eau notamment dans les gares de Bâle, Lausanne, Winterthour et qu'ils s'en prévalent sur leur site internet;
- que l'accessibilité à l'eau douce potable y compris dans le domaine public est un facteur important de la qualité de vie en ville,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'interpeller et négocier sans plus tarder avec les CFF s'agissant de l'installation de fontaines à eau dans les gares sises sur le territoire de la Ville de Genève;
- d'interpeller le Conseil d'Etat pour qu'il fasse de même s'agissant des gares CFF situées dans le reste du canton.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève avait déjà contacté les Chemins de fer fédéraux suisses (CFF) en avril 2022 dans le cadre de la motion M-1357 questionnant la gestion du mobilier de repos (bancs, etc.) et de désaltération.

A cette occasion, les représentant-e-s des CFF ont confirmé qu’aucune fontaine publique d’eau potable n’existait actuellement dans les gares genevoises (gares de Cornavin, des Eaux-Vives, de Sécheron et de Champel). Une étude a récemment été lancée au sein des CFF afin d’identifier et d’analyser les lieux où il serait pertinent d’en installer davantage.

Les CFF procèdent en ce moment à un sondage disponible en ligne sur leur site internet intitulé «Pensez-vous que l’offre d’eau potable devrait être étendue grâce aux fontaines installées dans les gares?».

Les potentiels lieux d’installation seront déterminés sur la base de nombreux facteurs, à savoir:

- la grandeur de la gare;
- le nombre de client-e-s;
- les besoins des client-e-s;
- le flux de client-e-s;
- l’infrastructure existante;
- la faisabilité technique.

Le Conseil administratif de la Ville de Genève a donc transmis la proposition du Conseil municipal aux CFF ainsi qu’au Conseil d’Etat pour que ces derniers fassent de même concernant les gares CFF situées dans le canton de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Frédérique Perler